



**PROJET DE RÉSOLUTION URGENTE N° 4)  
MONSIEUR LAMI OZGEN (TURQUIE)**

**Le 30<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Genève, Suisse, du 30 octobre au 3 novembre 2017**

**L'ISP RECONNAÎT** que Monsieur Lami Ozgen, qui a fait fonction de Co-président de notre confédération nationale KESK de 2011 à 2017, a dû quitter la Turquie après avoir été condamné à une peine de prison en raison de ses activités syndicales. La décision rendue par le tribunal est en violation des libertés et droits fondamentaux, pourtant sous la protection des conventions internationales.

**DÉCLARE** que la sentence prononcée à son encontre vise à criminaliser Monsieur Lami Ozgen, et tous les autres syndicalistes, qui luttent pour les droits des travailleurs/euses et la démocratie.

**RECONNAÎT** que Monsieur Lami Ozgen est actuellement en exil en Suisse. Il connaît des problèmes de santé et se heurte à de nombreuses difficultés.

Au vu de tous ces éléments,

**L'ISP EXPRIME SA SOLIDARITÉ** à l'endroit de M. Lami Ozgen et demandera au Secrétariat de lui apporter un soutien supplémentaire dans la droite ligne des recommandations formulées par le Conseil exécutif de l'ISP.

*Soumis par KESK / SES, KESK / Yapi-Yol Sen, et KESK / ESM, Turquie*